

**Procès-verbal de la séance du  
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle  
Du 27 septembre 2022**

Président	M. Bosson
Secrétaire	Mme Guignet
Scrutateurs	M. Berger – M. Gerber
CODIR	M. Barras – M. Gafner – M. Mühlemann – M. Blumenstein
Excusé.e.s	Mme Faraut-Linares (CODIR) – M. Yvan Laurent – M. Harold Koeneman – M. Pascal Colombo
Absent	M. Jean-Luc Haldimann (Démission) - M. Paul Ménard – M. Jérôme Ravenel

**Ordre du jour**

1. Accueil, ouverture de l'assemblée par le Président du Conseil Intercommunal
2. Contrôle des présences
3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil Intercommunal
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022
6. Communication des membres du Comité de Direction
7. Préavis n° 07-2022 – Budget 2023
8. Préavis n° 08-2022 – Achat d'occasion et remplacement de deux véhicules
9. Nomination d'un membre à la commission technique
10. Communication du Commandant Pierre-Yves Corthésy
11. Divers et propositions individuelles

**1) Accueil, ouverture de l'assemblée**

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre l'assemblée à 20H00.

**2) Contrôle des présences**

Communes présentes : 17 (Arnex-sur-Nyon est excusée)

Le quorum est atteint ; l'assemblée peut valablement délibérer.

**3) Assermentation des nouveaux membres du Conseil Intercommunal**

Pas d'assermentation en ce jour.

**4) Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour – modifié – est adopté à l'unanimité. La modification est l'ajout du point 9) Nomination d'un membre à la Commission technique, en raison de la démission de M. Jean-Luc Haldimann.

**5) Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**6) Communication des membres du Comité de Direction**

La parole est donnée à M. Patrick Barras, Président du CODIR. Il débute par excuser l'absence de Mme Roxane Faraut-Linares. Ensuite, M. Barras apprend à l'assemblée la démission de leur collègue du CODIR, M. Dominique Gafner, de son poste de conseiller municipal à la Commune de St-Cergue. Par conséquent, il ne sera plus membre du comité de direction du SDIS Nyon-Dôle, et ce dès fin septembre. Ayant reçu l'information que récemment, il était impossible d'organiser l'élection d'un nouveau membre du CODIR pour le Conseil intercommunal de ce jour, aussi, cela sera prévu pour le prochain à venir, en avril prochain.

Aussi, il a été nécessaire d'engager une personne, afin de remplacer M. Roland Jayet, qui partira à la retraite fin octobre. M. Barras souhaite ainsi la bienvenue à M. Stiefen Tobias, qui reprend le poste de M. Jayet dès le 3 octobre 2022.

En ce qui concerne le préavis n° 8 Achat et remplacement de véhicule, le CODIR tient à s'excuser auprès de la Commission technique, qui n'a pas été convoquée au préalable et suffisamment tôt. M. Barras en assume la faute et souligne que la réception du rapport de la Commission technique, reçu la veille du Conseil intercommunal, est ainsi expliqué en raison de leur convocation tardive.

La parole est rendue au Président.

## 7) Préavis n° 07-2022 – Budget 2023

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion et finances, M. François Esselborn. Ce dernier donne ainsi lecture du compte-rendu du rapport ; La Commission de gestion et finances s'est donné rendez-vous le 23 août 2022, afin de prendre connaissance du préavis n° 7 -2022 – Budget 2023, et en débattre.

Les explications figurant dans le préavis 07-2022 – Budget 2023, leur ont semblé suffisamment claires et précises, et n'appellent pas de commentaires supplémentaires de la part de la Commission de gestion et finances. Après avoir délibéré, la Commission de gestion et finances recommande au Conseil intercommunal l'adoption du préavis n° 07-2022 – Budget 2023, d'un montant total de CHF 3'086'410.- de l'Association Intercommunale du SDIS Nyon-Dôle, tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. Igor Diakoff demande s'il s'agit bien d'une décision - à l'unanimité - de la Commission gestion et finances.

M. Esselborn confirme qu'il s'agit bien d'une décision à l'unanimité, et non majorité.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 07-2022 – Budget 2023 du comité de direction du 22 juin 2022,

Où le rapport des Commissions de gestion et finances chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal décide :

- **D'approuver le budget 2023 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.**

### **Résultat du vote : accepté à l'unanimité**

Le Président du CODIR reprend la parole - avec accord du Président du Conseil intercommunal - et remercie les membres du Conseil intercommunal pour leur confiance et promet qu'il sera tout mis en œuvre pour redescendre le coût par habitant.

## 8) Préavis n° 08-2022 – Achat d'occasion et remplacement de deux véhicules

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion et finances, M. François Esselborn. Ce dernier donne ainsi lecture du compte-rendu du rapport ; La Commission de gestion et finances s'est donné rdv le 23 juin 2022, afin de prendre connaissance du préavis n° 8-2022 – Achat d'occasion et remplacement de deux véhicules, et en débattre.

Les explications figurant dans le préavis 08-2022 – Achat d'occasion et remplacement de deux véhicules, leur ont semblé suffisamment claires et précises, et n'appellent pas de commentaires supplémentaires de la part de la Commission de gestion et finances.

Après avoir délibéré, la Commission de gestion et finances recommande au Conseil intercommunal l'adoption du préavis n° 08-2022 – Achat d'occasion et remplacement de deux véhicules des sites de Bonmont et Genolier, tel que présenté.

Le Président remercie le rapporteur de la Commission de gestion et des finances, et donne la parole au rapporteur de la Commission technique, M. Peter Dorenbos.

La Commission technique recommande d'accepter le préavis tel que présenté, sur la bases des explications reçues du CODIR.

Le Président ouvre la discussion.

M. Igor Diakoff remarque la référence au Grand Conseil fribourgeois et demande une explication. M. Patrick Barras répond que l'achat du véhicule est subordonné à une décision fribourgeoise. A Fribourg, ils réorganisent également divers SDIS, il y a des communes dans le canton de Fribourg qui vont devoir se regrouper, d'autres créer des SDIS (ou autre dénomination), et suite à cela, nous aurons peut-être la possibilité d'acheter des véhicules car à Fribourg, ils en auront peut-être trop. Pour le moment, rien n'est fait. Vous pouvez nous donner un chèque pour l'achat desdits véhicules, mais ce n'est pas dit que nous les obtiendrons.

M. Pierre-Yves Corthésy, ajoute que le SDIS Nyon-Dôle fait une offre de rachat de ces deux véhicules à une commune fribourgeoise. Nonobstant, tant que la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'est pas passée à Fribourg, il est impossible de savoir si les véhicules seront disponibles pour le SDIS Nyon-Dôle, car il se peut que le canton de Fribourg décide de les garder. La commune fribourgeoise en question, qui détient les véhicules, est d'accord pour sa part de les vendre au SDIS Nyon-Dôle, le Canton de Fribourg doit ainsi donner son accord. En soi, ce soir le Conseil intercommunal doit, ou non, accorder un chèque pour l'achat de ces véhicules, dans le cas où le rachat sera possible.

Denis Berger demande, dans le cas d'une suroffre, si le SDIS Nyon-Dôle renchérira. M. Patrick barras répond que non, le budget est tel, et restera ainsi.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 08-2022 – Achat d'occasion et le remplacement de deux véhicules, du comité de direction du 22 juin 2022,

Oui le rapport des Commissions de gestion et finances chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal décide :

- **De valider l'achat d'occasion et le remplacement de deux véhicules de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.**

**Résultat du vote : accepté à l'unanimité**

## 9) Nomination d'un membre à la Commission technique

Suite à la démission de M. Jean-Luc Haldimann, le Conseil intercommunal doit élire un nouveau membre à la Commission technique. Aussi, si quelqu'un est intéressé, qu'il se présente.

M. Denis Berger demande la parole, accordée, et questionne au rapporteur de la Commission technique d'expliquer son rôle, la fréquence de ses rencontres et leurs analyses. M. Peter Dorenbos explique que le rôle de la Commission technique est autre que celle de la Commission de gestion et finances, pour un regard technique sur les éléments présentés, les demandes de crédit, l'aspect « pompier » des demandes. C'est une autre vision que purement financière, que cette Commission a.

Est redemandé par le Président qui se propose. M. Denis Berger se propose et est élu, sortant ainsi de sa fonction de scrutateur.

## 10) Communications du Commandant Pierre-Yves Corthésy selon document en annexe à ce Procès-verbal

Pour débiter, le commandant remercie le CODIR et les membres du Conseil pour la réalisation et l'acceptation des deux préavis, ainsi que leur confiance.

M. Pierre-Yves Corthésy démarre avec un rapport intermédiaire. L'année est plutôt positive, débutant calmement durant le 1<sup>er</sup> trimestre. Au niveau des interventions, 18 interventions de plus sont dénombrées, en comparaison à la même période l'année dernière. Cet été, la canicule a posé de nombreux problèmes, avec un regain d'intervention lié à la sécheresse et la chaleur en juillet et août.

Nous comptons une légère augmentation de désincarcération avec un cas de plus que l'année dernier, 50 sauvetages humains et animaux, 65 pollutions hydrocarbures, 4 interventions chimiques, longues et complexes.

Par contre, nous voyons une forte diminution d'inondations, comptons 30 cas de moins que l'année passée.

En ce qui concerne le recrutement annuel, il aura lieu comme d'habitude le premier jeudi du mois de novembre, cette année le 3 novembre 2022, sur les 4 casernes du SDIS. Les Communes ont leur rôle à jouer pour ce recrutement. Cette année, il y a une nouveauté : il s'agit d'encourager les employeurs à accorder à leur employés la possibilité de remplir leur fonction de sapeur-pompiers, en devenant entreprise partenaire.

M. Corthésy rappelle les dates des rapports annuels à venir, dont le plus important qui aura lieu le 26 janvier 2023 à Nyon.

Les séances du Conseil intercommunal en 2023 auront lieu les :

- 25 avril à 20h00
- 26 septembre à 20h00

Les séances des Commissions en 2023 auront lieu les :  
Commission de gestion et des finances :

- 4 avril 19h00
- 22 août 19h00

Commission technique

- 4 avril 20h00
- 22 août 20h00

Enfin, petit retour sur la Quinquennale : Cet événement était important pour le SDIS Nyon-Dôle, afin de présenter aux amis et familles, aux visiteurs et passants, le travail du SDIS et des sapeur-pompier. Cette journée fut comblée de succès, avec un grand nombre de spectateurs. Un film retrace cette journée du 25 juin 2022.

Le Président remercie le commandant pour le film et les personnes qui ont participé à cette magnifique journée.

Pour terminer, le Commandant M. Pierre-Yves Corthésy remercie les autorités des communes membres du SDIS Nyon-Dôle.

## 11) Divers et propositions individuelles

Un premier divers de la part du Président : chaque commission doit élire en son sein un président. Ce Président sera la personne de contact pour le CODIR et le bureau du Conseil. Merci de nous faire savoir cela.

Un 2<sup>e</sup> divers : Les rapports sont à signer par tous les noms qui figurent sur les rapports. Si la commission n'est pas complète lors de la séance, pas besoin de mettre le nom de l'absent.

Un 3<sup>e</sup> divers : la visite du préfet a eu lieu le 6 septembre dernier, tout est en parfait état, l'association est très bien gérée.

Un 4<sup>e</sup> divers : notre secrétaire Isabelle Guignet quitte son poste de secrétaire du Conseil intercommunal du SDIS, tout comme son poste de secrétaire au greffe de Borex. Nous accusons le coup avec regret. Donc Géraldine Boulenaz va reprendre du service, et Isabelle Guignet devient secrétaire remplaçante.

M. Peter Dorenbos demande si il y a des nouvelles quant aux statuts. M. Barras répond que le CODIR a reçu les derniers retours des communes il y a moins d'un mois. On est quasi prêt, avec les remarques, et on revient avec des nouvelles au Conseil intercommunal au mois de septembre 2023. C'est très long, mais c'est le chemin normal. Après, si ces préavis des statuts ne sont pas acceptés, ne serait-ce que par une seule commune, on recommence le tout. C'est très astreignant.

M. Denis Berger explique que la Municipalité d'Arzier-Le Muids s'inquiète quant à la pénurie d'électricité prévue. Que va-t-il se passer au niveau du SDIS par rapport à ces coupures d'électricité prévues. M. Corthésy répond qu'il y a beaucoup de travaux en cours, au niveau des communes, et au niveau de l'entité SDIS du canton. Imaginer comment fonctionner en cas de perte de gaz et électricité. La solution, auprès des communes, ne viendra pas des pompiers. Le SDIS se doit lui-même de se prémunir

contre la pénurie. Mais les communes ne doivent pas compter sur le SDIS pour fournir des génératrices.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21h00.

**La prochaine séance du Conseil Intercommunal  
aura lieu le mardi 25 avril 2023 à 20H00 à la caserne.**

Le Président



C. Bosson



La Secrétaire



I. Guignet

Annexe – rapport du commandant